



Assemblée primaire du 1 juin 2026

lundi 1 juin 2026 • 19:00 - 20:00 | St-Luc | **Assemblée primaire**

Participants

P Présent A Absent E Excusé O Online

DM	David Melly	Président	david.melly@anniviers.org	P
CZ	Corentin Zuber	Vice-Président	corentin.zuber@anniviers.org	P
DZ	Danièle Zufferey	Conseillère municipale	daniele.zufferey@anniviers.org	P
MBA	Muriel Beaud Augier	Conseillère municipale	muriel.beaud@anniviers.org	P
SG	Stéphanie Guex	Conseillère municipale	stephanie.guex@anniviers.org	P
FG	Fabrice Ganioz	Conseiller municipal	fabrice.ganioz@anniviers.org	P
VM	Vincent Massy	Conseiller municipal	vincent.massy@anniviers.org	P
GE	Grégoire Epiney	Secrétaire municipal	gregoire.epiney@anniviers.org	P

1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs

L'Assemblée primaire est tenue à la salle communale de St-Luc sous la Présidence de M. David Melly, qui ouvre l'Assemblée à 19h. Le Président adresse des paroles de bienvenue à l'assistance, rassemblant 40 personnes, membres du Conseil municipal inclus.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Mme Lydie Beney et M. Sébastien Salamin sont nommés scrutateurs.



Le Président fait part de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs
2. Présentation et approbation du procès-verbal du 27 avril 2026
3. Message du Président
4. Comptes 2025
 - a. Présentation des comptes 2025 de la Commune d'Anniviers
 - b. Rapport des vérificateurs de comptes
 - c. Approbation des comptes
5. Divers


L'Assemblée approuve l'ordre du jour.



2 Présentation et approbation du procès-verbal du 27 avril 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 27 avril 2026 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis le 29 avril sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, M. Grégoire Epiney, Secrétaire municipal, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

Au terme de la lecture du Secrétaire municipal, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité. 

3 Message du Président

Révision globale du PAZ/RCCZ

Le Président revient sur le projet de plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ), validés lors de notre dernière Assemblée primaire. Le Président remercie les 376 personnes qui sont venues s'exprimer sur ce dossier, qui a été approuvé à 68% par l'Assemblée. Dans le cadre de l'homologation par le Conseil d'Etat, la décision de l'Assemblée a été publiée au bulletin officiel le 29 mai dernier. Durant cette phase transitoire, les RCCZ/PAZ des six anciennes communes demeurent la base légale communale applicable. La Municipalité pourra durant cette période utiliser l'article 52 de la Loi sur les constructions (LC) qui permet de suspendre une demande d'autorisation. Les cas de figure suivants sont mis en avant :

- Secteurs voués à être dézonés ou gelés : Il n'est plus possible d'autoriser de nouvelles constructions, seules des rénovations ou modifications de logements existants restent autorisables.
- Secteurs actuellement en zone de logements et qui y demeurent : Le Conseil peut délivrer des autorisations sur la base de l'ancien règlement.
- Zones qui vont devenir d'intérêt général artisanale ou touristique : En application de l'art. 52 LC, l'exécutif n'autorisera plus des projets correspondant aux anciens plans de zones qui ne sont pas conformes au futur PAZ.
- Zones vieux village : La validation de l'Assemblée confirme la volonté de préserver la typicité de notre patrimoine bâti. Cela renforce également la légitimité de l'inventaire du patrimoine ainsi que les directives y relatives homologuées en 2022.

Durant cette période, les requérants sont invités à formuler une demande de préavis avant d'initier le lancement d'une demande d'autorisation de construire. Finalement, l'Assemblée continuera à être tenue informée de l'évolution du dossier.

Parc solaire des Grands Plans

L'autorisation de construire a été notifiée, sans opposition. Cela démontre notamment que les analyses de variantes, exigées par la commune, étaient correctes, ainsi que le sérieux dans le traitement de ce dossier. Les premières études financières démontrent que les attentes de rentabilité du projet sont à ce stade insuffisantes. Les partenaires cherchent des solutions afin de valoriser au mieux la production et ainsi permettre au projet de devenir viable économiquement. Les travaux du Parc solaire ne seront donc pas lancés cette année mais, dans le contexte international global que nous connaissons, le fait de disposer d'une autorisation de construire en force représente une belle opportunité pour notre Commune.

4 Comptes 2025

4.1 Présentation des comptes 2025 de la Commune d'Anniviers

Mme Danièle Zufferey présente les comptes de l'année 2025 qui font apparaître de bons résultats. Les principaux éléments des comptes 2025 de la Commune d'Anniviers sont expliqués ci-après.

Résultat avant amortissements comptables

Les comptes de l'exercice 2025 présentent une marge d'autofinancement de CHF 7'950'102, soit CHF 1.2 million de plus que celle prévue au budget. Cela s'explique principalement par les recettes fiscales meilleures qu'espérées, notamment pour les impôts sur les gains immobiliers, les prestations et les droits de mutations difficiles à prévoir.

Il est également relevé un boni sur les produits en lien avec l'activité de production d'énergie hydraulique.

Le résultat financier favorable a permis d'absorber les coûts extraordinaires survenus en cours d'exercice, à savoir des corrections de valeurs de certains actifs du patrimoine financier.

Les évènements naturels n'ont pas épargné notre Commune. Les chutes de pierre aux Pontis et aux Croisettes ont généré d'importantes dépenses, notamment pour le remplacement des filets de protection dont les travaux se sont terminés en 2025. Les importantes chutes de neige d'avril 2025 ont également nécessité l'évacuation de très nombreux arbres afin de garantir la sécurité des cours d'eau et la disponibilité des itinéraires de mobilité douce. Grâce aux subventions, une partie des dépenses a pu être couverte.

Les charges financières ordinaires ont été maîtrisées et sont globalement conformes au budget.

Résultat après amortissements comptables

L'exercice 2025 dégage une marge opérationnelle de CHF 3'215'000, largement influencée par les recettes fiscales et les ventes d'énergie, qui a permis une dotation de CHF 2'500'000 au Fonds énergie et de CHF 100'000 à la réserve de politique budgétaire. Le bénéfice de l'exercice se monte à CHF 140'482.-.

Compte des investissements

Les dépenses brutes se montent à CHF 20'249'000, dont plus de 65% sont liés aux intempéries de juin 2024. Abstraction faite de cet élément exceptionnel, et compte tenu du report du projet de parc solaire des Grands Plans, il est relevé que le 97% du budget d'investissement ordinaire a été dépensé.

Les investissements nets, soit après déduction des subventions et contributions de privés, s'élèvent à CHF 6'220'178. La marge d'autofinancement étant supérieur à l'investissement net, l'exercice génère un excédent de financement de CHF 1'729'923.

Endettement/fortune

L'excédent de financement susmentionné amène à une hausse de la fortune nette par habitant de CHF 1'741.- en 2024 à 2'351.- en 2025. L'équilibre reste cependant fragile et le Conseil municipal veille à réaliser des investissements à hauteur de notre marge d'autofinancement.

Comptes autofinancés

Les trois fonds autofinancés (eau potable, égouts et déchets) restent positifs au terme de l'exercice 2025. Des compléments sont présentés ci-après par le Conseiller en charge.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers mis en place par la norme MCH2 sont globalement bons. Quatre d'entre eux méritent un commentaire particulier :

- Le ratio « Dette brute par rapport aux revenus » devrait être le plus bas possible. Le taux moyen de 85.54% est jugé « bon » car il se situe dans la fourchette comprise entre 50% et 100%. Ce ratio doit être cependant pondéré car les annuités d'une partie des dettes de la commune sont financées par les remboursements des prêts accordés aux remontées mécaniques et non pas par les revenus. Abstraction faite de cette particularité, le ratio moyen serait de 75.20%.
- Le ratio nommé « Proportion des investissements » ne considère pas le fait que de nombreux investissements sont largement subventionnés. En prenant en compte ces importantes recettes d'investissement, le ratio moyen serait de 18.52% et jugé « moyen ».
- L'indicateur « Part du service de la dette » est jugé acceptable ; ce ratio est largement influencé par le niveau d'investissement nécessaire à maintenir et développer les infrastructures, compte tenu de l'étendue et la topographie de notre territoire.

- Le « Taux d'autofinancement » est jugé bon s'il est supérieur à 20%, ce qui est le cas ces deux dernières années. Un bon niveau d'autofinancement est nécessaire afin de pouvoir financer les investissements sans devoir recourir à l'emprunt.

Compte de fonctionnement

Revenus de fonctionnement

Les revenus par dicastères sont présentés sous forme graphique à l'Assemblée. Les principales variations par rapport au budget 2025 s'expliquent ainsi :

Pour les Finances :

- Gain de CHF 781'000 sur les impôts directs dont :
 - Un boni sur les impôts sur les personnes physiques de CHF 701'000 pour l'impôt sur le revenu, dont CHF 449'000 pour les assujettis à la source.
 - Un boni sur les impôts des personnes morales de CHF 80'000.
- Gain de CHF 1'506'000 pour les autres impôts dont un boni de CHF 636'000 pour l'impôt sur les gains immobiliers et CHF 460'000 pour l'impôt sur les droits de mutation et CHF 234'000 pour l'impôt sur les prestations en capital.
- Manco sur les redevances hydrauliques de CHF 193'000.

Pour l'Economie publique :

- Boni de CHF 367'000 sur les recettes liées à la production des installations hydro-électriques ainsi que de CHF 195'000 sur les taxes touristiques.

Autres points pertinents :

- La Commune a bénéficié d'une subvention de CHF 721'000 pour la réfection des filets de protection aux Croisettes et aux Pontis et de CHF 676'000 pour l'évacuation des bois tombés dans les cours d'eau à la suite des neiges lourdes d'avril 2025.
- L'augmentation des revenus liés à la taxe de base des déchets pour CHF 189'000.
- Le prélèvement de revenus supplémentaires relatifs aux taxes sur les matériaux d'excavation pour CHF 236'000.

Charges de fonctionnement

Les charges par dicastères sont présentées sous forme graphique à l'Assemblée. Les principales variations par rapport au budget 2025 s'expliquent ainsi :

Pour les Finances :

- Réévaluation des immeubles de rendement de CHF 601'000.
- Réévaluation de la participation dans les FMG de CHF 600'000.

Pour l'Economie publique :

- Dotation au Fonds Energie de CHF 2'500'000 au lieu des 1'100'000 prévus au budget.
- Boni de CHF 388'000 sur les frais de fonctionnement des installations de FMG.
- Financement d'Anniviers Tourisme supérieur de CHF 95'000 par rapport au budget.

Pour l'Environnement et la protection du territoire :

- Dépassement de CHF 774'000 suite au remplacement des filets de protections aux Croisettes et aux Pontis.
- Dépassement de CHF 1'111'000 pour l'évacuation des bois tombés en avril 2025
- Dépassement de CHF 144'000 suite au débordement de certains torrents.
- Attribution au fonds des déchets de CHF 457'000, largement plus importante que prévue

Pour le Trafic :

- Dépassements budgétaires pour l'entretien des routes communales (CHF 249'000) et des parkings (CHF 67'000).

Pour la Culture, sports et loisirs, églises :

- Consolidation du mur aval du terrain de foot de Vissoie pour CHF 550'000.

La parole est donnée aux Conseillers municipaux en vue d'apporter des précisions sur les projets réalisés dans leurs dicastères respectifs, à savoir :

Corentin Zuber

Le Vice-Président présente quelques projets liés au logement, notamment le bâtiment de l'ancienne crèche à Vissoie, transformé en 5 appartements qui ont trouvé preneur à l'année. D'autres projets sont présentés, toujours dans l'idée d'offrir aux jeunes familles la possibilité de s'installer dans notre vallée.

Il aborde ensuite la thématique de la sécurité incendie avec l'état des contrôles de l'ensemble des bâtiments de notre Commune. L'Assemblée est informée que la commune recense plus de 130 bâtiments ou commerces recevant du public devant être visités annuellement. Les contrôles réalisés en 2025 étaient très satisfaisants. Cela a notamment été possible grâce à l'engagement, à la fin de l'exercice 2024, d'un chargé de sécurité supplémentaire. En complément à ce qui précède, l'exécutif a mandaté une société spécialisée pour contribuer à renforcer encore notre manière de travailler.

Stéphanie Guex

La Conseillère présente le fonctionnement du soutien communal aux deux cultes représentés en Anniviers, soit l'Eglise Catholique Romaine, composée de 5 paroisses, ainsi que la paroisse de Sierre de l'Eglise réformée évangélique du Valais.

Elle présente ensuite les différents aspects de la prévoyance sociale et des mesures de protection de l'adulte et de l'enfant, dont la Commune assume une part importante des coûts. Les mandats de gestion sont délégués respectivement au CMS de la région de Sierre et à l'APEA de Sierre, et les prestations peuvent comprendre tant un soutien financier que des mesures d'insertion. Les dépenses dépendent du nombre de cas suivis et de leur complexité. Ces postes de charges reflètent ainsi les responsabilités sociales et institutionnelles de la Commune. Leur évolution est suivie avec attention afin de concilier au mieux solidarité, qualité des prestations et maîtrise des finances publiques.

Muriel Beaud Augier

La Conseillère en charge de la sécurité donne quelques informations relatives à la Faille des Fios. L'Assemblée est informée des nombreux outils de suivi mis en place qui permettent de suivre finement l'évolution de la situation. Le plan d'alarme et d'intervention (PAI) mis en place permettra aux pouvoirs publics de réagir efficacement en fonction de l'évolution de la situation.

La Commune est en contact régulier avec les nombreuses parties prenantes, dont le Canton, la Commune de Chippis, FMG, OIKEN et Swisscom.

Plusieurs bureaux d'ingénieurs spécialisés ont été mandatés. D'importants travaux de déboisement ont également été entrepris afin de réduire les embâcles. Les diverses mesures mises en place représentent CHF 695'000 de mandats adjugés à ce jour, l'obtention du subventionnement est actuellement en cours auprès de l'Etat.

Vincent Massy

Le Conseiller en charge des travaux publics revient sur les importants travaux réalisés à la suite des très importantes chutes de neige survenues dans la nuit du 16 au 17 avril 2025. Les dépenses se chiffrent à plus de CHF 1.1 million réparties entre les interventions dans les torrents pour CHF 867'000 et les chemins pour CHF 244'000. Les subventions cantonales ne portent pour l'heure que sur le dégagement des cours d'eau pour un montant de CHF 676'000.-.

Il revient ensuite sur les travaux de sécurisation de la Navisence, qui ont été réalisés entre juin 2024 et l'automne 2025. En 18 mois, c'est un montant de CHF 25'936'000.- qui ont été investis. Les différentes subventions cantonales ont pris en charge CHF 20'563'000 auxquelles s'ajoutent CHF 1'100'000 de participation de tiers intéressés, CHF 1'070'000 de prestations d'assurance et CHF 75'000.- de dons. Le coût net pour la Commune s'élève ainsi à CHF 3'128'000, pour lesquels les recherches de fonds continuent.

Il termine son intervention en présentant les différents travaux prévus dans le secteur de Mission, qui doivent débuter en septembre 2026 et s'étaler jusqu'au printemps 2029 pour un coût estimé à CHF 16'772'000, dont CHF 14'648'000 concernent la rivière et CHF 2'124'000 les routes et le nouveau pont.

Fabrice Ganioz

Le Conseiller en charge de l'environnement explique la perte de CHF 15'400 liée à l'exploitation de la place de récupération des déchets verts Pattier-Prijes, ouverte durant l'année sous revue. Il rappelle qu'une partie de l'augmentation de la taxe de base pour l'élimination des déchets était dévolue à couvrir certains frais fixes de cette place. Sur la base des retours d'expérience des premiers mois d'exploitation, quelques améliorations vont être apportées.

M. Ganioz commente les variations des fonds autofinancés (eau potable, égouts et déchets) et rappelle qu'ils sont surveillés chaque année par le Canton.

Il expose ensuite les projets de chauffage à distance prévus dans les villages de Grimentz et Zinal. Il précise que les lieux choisis s'expliquent en raison de l'importante densité, notamment avec les grands bâtiments de logements existants. Les habitants concernés ont été informés à l'occasion de deux séances d'informations.

Danièle Zufferey

Cautionnements :

L'Assemblée prend connaissance de la liste des cautionnements qui s'élèvent à CHF 6'049'629, en diminution de près CHF 610'000 par rapport à l'année précédente, grâce aux remboursements réalisés durant l'exercice écoulé.

Garantie de remboursement des crédits LIM

Les remboursements réguliers des crédits LIM en 2025, d'un montant de CHF 385'280, réduisent l'exposition de la Commune à CHF 1'243'905.

Il est expliqué que les cautionnements et garanties de remboursement, qui totalisent plus de CHF 7.3 millions de francs, constituent un risque important pour la Commune en cas de défaut de paiement.

Crédits d'engagement

Mme Zufferey réalise un point de situation sur les crédits d'engagement validés par l'Assemblée primaire qui évoluent ainsi :

- Les travaux dans la nouvelle structure d'accueil sont terminés et dans la limite du crédit de CHF 5 millions accordé le 29 novembre 2021.
- Les crédits relatifs au parc solaire des Grands Plans (CHF 2'400'000) et à la couverture de la patinoire de Vissoie (CHF 1'200'000) accordés en 2023 n'ont pas été entamés à ce stade.
- Les travaux de sécurisation de la Navizence bénéficie d'un crédit global de CHF 10'400'000 qui est actuellement consommé à hauteur de CHF 3'461'000. Aucun emprunt n'a été encore contracté à ce titre.

Conclusions

La Commune présente des comptes bénéficiaires qui sont le reflet d'une bonne gestion financière. L'ensemble des collaborateurs ayant permis l'établissement des comptes sont chaleureusement remerciés, en particulier M. Philippe Bourban, chef des finances, et Mme Janine Revey, cheffe comptable.

La parole est ensuite donnée à l'Assemblée. Il est relevé que la Commune a récemment construit plusieurs parkings payants et il est demandé le montant des recettes générées par ces infrastructures. Il est répondu que les revenus se sont élevés à CHF 1'208'445 durant l'exercice écoulé, cette information figure à la page 58 du fascicule comptable.

Aucune question additionnelle n'étant formulée par l'Assemblée, le Président passe la parole à Mme Anne-Laure Rey, représentante de notre organe de révision.

4.2 Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire FIDAG SA.

Mme Rey, après avoir expliqué la responsabilité du Conseil municipal et la responsabilité de l'organe de révision, indique que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Il est en outre relevé les éléments suivants :

- L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée.
- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo.
- L'endettement net de la Commune est considéré comme nul.
- L'équilibre financier 2026 paraît assuré.
- Selon leur appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.
- L'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu.

Sur la base de ce qui précède, l'organe de révision recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes qui lui sont soumis.

Le Président remercie les collaborateurs de la fiduciaire pour le travail accompli dans le cadre du contrôle des comptes communaux ainsi que pour l'excellente collaboration.

4.3 Approbation des comptes

Au terme de la présentation, l'Assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.

Les comptes 2025 de la Commune d'Anniviers sont adoptés à l'unanimité. 

5 Divers

La parole est donnée à l'Assemblée, il est mis en avant des problèmes dans la gestion des déchets, en particulier en haute saison touristique. Comme le fonds relatif à la gestion des déchets présente un solde de plus de CHF 820'000, il est demandé de mettre en oeuvre des mesures correctives afin d'améliorer la situation. En cas de non-respect des règlements, il est mis en avant que des mesures punitives sont possibles (par ex. amendes et caméras de surveillance). Il est répondu que le Conseil municipal attache une importance toute particulière à cette thématique pour laquelle le maximum est réalisé. Nous échangeons notamment avec d'autres municipalités afin de nous inspirer des bonnes pratiques et des points de situations sont régulièrement réalisés afin de capitaliser sur les réalités du terrain et organiser au mieux les travaux de nos collaborateurs. Cela en particulier lors des périodes de très forte affluence, comme Noël, où l'ensemble des communes du Canton connaissent des difficultés à éliminer les ordures. Au sujet de l'installation de poubelles publiques, les tests réalisés par le passé sur notre territoire ont démontré que cela ne réduit pas le nombre de déchets au sol, au contraire. Finalement, l'une des missions attribuées à notre police municipale est de veiller au respect de nos règlements.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et la confiance témoignée. L'Assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié. Il clôt ensuite la séance à 19h50.


David Melly
Président


Grégoire Epiney
Secrétaire municipal